



23.07.2021

Orsières, Liddes et Val de Bagnes : Installation de cabanes mobiles pour la protection des troupeaux

Dans le cadre de la protection des troupeaux, une démarche générale à l'échelle du canton a été menée afin d'équiper les alpages de solutions mobiles pour les logements de bergers. Plusieurs modèles ont été présentés aux exploitants. Aujourd'hui, ce projet aboutit à la pose de modules en Entremont, sur les communes d'Orsières, de Liddes et de Val de Bagnes. Elle est le résultat d'une collaboration étroite entre le Département de l'économie et de la formation de l'Etat (DEF), par le Service cantonal de l'agriculture, les autorités communales et bourgeoises concernées, les exploitants d'alpage et plusieurs entreprises valaisannes conceptrices de ces logements.

Genèse du projet

En 2020, des agriculteurs de Liddes et d'Orsières, des membres de leur famille, propriétaires d'importants troupeaux de moutons dans la vallée du Valsorey et du Val Ferret, se relaient et dorment sous tente à proximité des bêtes pour les surveiller et les protéger de l'attaque du loup. Malgré cela, ils perdent une cinquantaine de moutons durant l'été dans des conditions parfois très compliquées et difficiles.

L'idée d'installer des cabanes proches des troupeaux est venue d'une séance en octobre 2020 entre les exploitants, la Commune d'Orsières et Christophe Darbellay.

Jérémie Fusay, membre d'une famille d'exploitants et entrepreneur dans le domaine de la construction bois, se dit que si la volonté politique est de protéger le loup, la politique peut également protéger ses agriculteurs en finançant des cabanes pour les bergers, héliportables et avec un minimum de confort. Il partage cette idée avec son associé auprès de JM Etude Bois, Maxime Métrailler, qui adhère au concept. Lors d'une rencontre avec le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay, l'idée se concrétise et suite à une démarche du département de l'économie et de la formation (DEF) auprès de l'AVE et de l'AVEMEC (*association VS des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente*), un avant-projet est demandé.

Le prototype devait notamment répondre aux critères suivants :

- Solution mobile, transportable sur remorque et/ou par voies aériennes (héliportable : 850 kg max.)
- Durée d'implantation variable (6 mois ou 1 année)
- Implantation avec une emprise minimum sur le sol
- Solution permettant une intégration aux sites
- Cabane répondant aux besoins des bergers et permettant le suivi du troupeau lors de la saison d'estivage

Trois modèles sont ainsi imaginés : une cabane « VIE », une cabane « REPOS » et une « EXTENSION ». Ils sont présentés au Service de l'Agriculture qui salue le projet. En accord avec ce service, un prototype à grandeur réelle est construit.

A ce jour, l'entreprise JM Etude Bois Sàrl à Liddes et ses mandataires ont construit 8 cabanes et 7 extensions. Plusieurs cabanes ont été hélicoptérées. Prochainement, toutes les cabanes seront à l'alpage.

Pour construire une cabane il faut compter environ 4 jours avec l'intervention d'un électricien, d'un ferblantier et d'un serrurier. Les solutions mobiles ne sont pas raccordées en eau (toilettes sèches). Les cabanes sont ancrées au sol, lors de la période d'estivage, à l'aide de vis d'ancrage. Ces dernières garantissent une emprise minimum au sol. Aucune dalle ou socle en dur (béton) n'est par conséquent nécessaire.

Bien qu'il s'agisse de solutions mobiles ne nécessitant pas d'autorisation de construire au sens de la loi cantonale sur les constructions, le dossier, avec les emplacements prévus, a été mis à l'enquête publique. Les communes de situation ont toutes préavisé positivement le projet. La mise à l'enquête publique n'a suscité aucune opposition à l'encontre de la démarche.

Les sites d'implantation ont été définis avec les exploitants concernés.

Précisons encore que le projet bénéficie de subventions aussi bien fédérales par le biais de l'OFAG, que cantonales et communales.